

Concevoir et animer des ateliers coopératifs

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **tous domaines, tous secteurs d'activités**

Code(s) NAF : **61.90Z**, **65.11Z**, **86.10Z**, **49.10Z**,
47.11A

Code(s) NSF : **413**, **315**

Code(s) ROME : **K1103**, **M1704**, **D1406**, **M1503**, **M1502**

Formacode : **32032**

Date de création de la certification : **03/05/2013**

Mots clés : **ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT**,
Management de l'équipe et des Hommes,
intelligence collective,
APPROCHES COLLABORATIVES

Identification

Identifiant : **3018**

Version du : **14/03/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **Néant**

Non formalisé :

- [Intelligence collective avec LEGO® SERIOUS PLAY®](#)
- [Ateliers LEGO® SERIOUS PLAY®](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Les entreprises doivent s'adapter en permanence aux évolutions des marchés, des techniques et des interrelations, dans un espace mondialisé. Les prises de décisions doivent pouvoir s'opérer au plus près des responsabilités opérationnelles, plus proches du terrain. Pour aider à la réussite de ces transitions, la compétence « Concevoir et animer des ateliers coopératifs » répond principalement aux besoins de mettre en place des activités permettant la créativité, des pratiques de co-création innovantes utiles pour le développement de l'entreprise et son maintien sur le marché.

Cette compétence « concevoir et animer des ateliers coopératifs » repose sur des techniques de conception, d'organisation et d'animation permettant à des managers, chefs de projets, responsables opérationnels d'organisations, et à des consultants d'obtenir des résultats concrets, pratiques, opérationnelles et partagées par tous. Cela s'adresse aussi à des demandeurs d'emploi pour développer leur valeur ajoutée dans leur offre de compétences.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Conception et organisation d'ateliers coopératifs.

- Analyser les besoins exprimés ou latents de l'organisation auprès des différentes parties prenantes pour clarifier, voire reformuler les objectifs visés.
- Définir le groupe visé par l'atelier coopératif en tenant compte de sa contribution au regard des objectifs visés.
- Identifier et analyser les caractères spécifiques propres à chaque

Public visé par la certification

Tous publics

membre du groupe dans leur diversité pour créer les conditions de l'atelier.

- Arbitrer sur la taille du groupe, sa composition, le nombre et la durée de l'atelier en tant que facteurs de réussite pour atteindre les objectifs et répondre aux problématiques inhérentes.

- Gérer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'atelier coopératif en maîtrisant les besoins humains, matériels, financiers et logistiques pour son bon fonctionnement.

- Définir le nombre d'animateurs nécessaires ainsi que le profil requis pour atteindre les objectifs de l'atelier dans le temps imparti.

- Elaborer le cahier des charges et la feuille de route de l'atelier coopératif en définissant étapes et objectifs intermédiaires pour atteindre l'objectif final dans une démarche structurante et planifiée et en définissant un titre mobilisateur.

- Construire des solutions alternatives en mode agile, pour répondre aux aléas et imprévus pouvant survenir lors de l'atelier, pour garantir sa continuité dans des conditions optimales.

Animation des ateliers coopératifs.

- Configurer la salle en tenant compte des prescriptions préalablement définies dans le cahier des charges pour créer des conditions agréables propres à décaler du quotidien les participants.

- Utiliser les techniques de communication positive et valorisante en adoptant la posture de facilitateur pour permettre d'obtenir le lâcher prise et l'engagement des participants.

- Utiliser les techniques d'écoute active et de questionnement propres à faire émerger des idées contributives pour participer à l'intelligence collective.

- Faire construire des idées individuellement ou collectivement en utilisant des techniques de créativité pour enrichir le spectre de solutions propres à résoudre les problèmes complexes.

- Créer les conditions favorables à la négociation entre les participants pour obtenir l'accord de tous.

- Piloter la mise en oeuvre de la feuille de route, en veillant à gérer les aléas imprévus rencontrés en proposant des solutions alternatives pour conduire le groupe à atteindre ses objectifs sans rupture.

- Gérer la dynamique de groupe dans un climat inconditionnellement coopératif et positif en repérant les obstacles, freins, menaces, signes négatifs non verbaux qui peuvent entraver les niveaux d'énergie pour maintenir l'élan.

- Faire évaluer les résultats obtenus collectivement, en amenant le groupe à s'autoévaluer à partir de critères qu'il aura lui-même déterminés, pour mettre en lumière l'avancée de l'atelier vers les objectifs.

- Conclure les ateliers coopératifs en expliquant les valeurs-ajoutées obtenues de façon collective pour impliquer les participants et les engager dans la poursuite des actions.

Modalités générales

Formation en intra ou en inter. Formation en continu pour une première partie, et une seconde partie un mois plus tard après retour d'expérience. Formation en présentiel.

Modalité 1 : Conception et organisation d'ateliers coopératifs. Durée 2 à 4 jours

Modalité 2 : Animation des ateliers coopératifs. Durée 2 à 4 jours

Durée totale : 4 à 8 jours

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Concevoir et animer des ateliers coopératifs demande à l'individu de développer des compétences sur le plan de l'analyse à la fois face à un commanditaire dont il faudra cerner les attentes, mais aussi, face à des individualités qu'il faudra faire travailler ensemble afin d'obtenir les résultats attendus. A travers ce cursus, l'individu développe des compétences sur le plan conception, organisation, animation, créativité, communication et conclusion. L'individu développera toutes ces compétences qui vont lui permettre au final d'augmenter son champ d'action professionnelle et sécuriser son employabilité.

Pour l'entité utilisatrice

Pour l'entité utilisatrice, ces ateliers permettent de développer la communication dans l'entreprise mais aussi entre les salariés eux-mêmes. Un des buts de ces animations, est le développement de l'esprit d'entreprise avec une implication accrue pouvant déboucher sur l'acquisition d'une certaine d'autonomie associé à un apport d'idées. Avoir un ou des salariés aptes à gérer ce type d'ateliers offre à l'entreprise des opportunités dans la communication, la gestion des changements, la créativité et le lancement et la mise en place de nouveaux projets. Le dialogue qui s'installe est bénéfique pour la globalité des salariés et le management des entités utilisatrices.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de prérequis, mais une première expérience professionnelle est appréciée

Compétences évaluées

Conception et organisation d'ateliers coopératifs.

- Analyser les besoins exprimés ou latents de l'organisation auprès des différentes parties prenantes pour clarifier, voire reformuler les objectifs visés.
- Définir le groupe visé par l'atelier coopératif en tenant compte de sa contribution au regard des objectifs visés.
- Identifier et analyser les caractères spécifiques propres à chaque membre du groupe dans leur diversité pour créer les conditions de l'atelier.
- Arbitrer sur la taille du groupe, sa composition, le nombre et la durée de l'atelier en tant que facteurs de réussite pour atteindre les objectifs et répondre aux problématiques inhérentes.
- Gérer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'atelier coopératif en maîtrisant les besoins humains, matériels, financiers et logistiques pour son bon fonctionnement.
- Définir le nombre d'animateurs nécessaires ainsi que le profil requis pour atteindre les objectifs de l'atelier dans le temps imparti.
- Elaborer le cahier des charges et la feuille de route de l'atelier coopératif en définissant étapes et objectifs intermédiaires pour atteindre l'objectif final dans une démarche structurante et planifiée et en définissant un titre mobilisateur.
- Construire des solutions alternatives en mode agile, pour répondre

Centre(s) de passage/certification

- AVEA PARTNERS 8 avenue de Louvois MEUDON 92190

aux aléas et imprévus pouvant survenir lors de l'atelier, pour garantir sa continuité dans des conditions optimales.

Animation des ateliers coopératifs.

- Configurer la salle en tenant compte des prescriptions préalablement définies dans le cahier des charges pour créer des conditions agréables propres à décaler du quotidien les participants.

- Utiliser les techniques de communication positive et valorisante en adoptant la posture de facilitateur pour permettre d'obtenir le lâcher-prise et l'engagement des participants.

- Utiliser les techniques d'écoute active et de questionnement propres à faire émerger des idées contributives pour participer à l'intelligence collective.

- Faire construire des idées individuellement ou collectivement en utilisant des techniques de créativité pour enrichir le spectre de solutions propres à résoudre les problèmes complexes.

- Créer les conditions favorables à la négociation entre les participants pour obtenir l'accord de tous.

- Piloter la mise en oeuvre de la feuille de route, en veillant à gérer les aléas imprévus rencontrés en proposant des solutions alternatives pour conduire le groupe à atteindre ses objectifs sans rupture.

- Gérer la dynamique de groupe dans un climat inconditionnellement coopératif et positif en repérant les obstacles, freins, menaces, signes négatifs non verbaux qui peuvent enfreindre les niveaux d'énergie pour maintenir l'élan.

- Faire évaluer les résultats obtenus collectivement, en amenant le groupe à s'autoévaluer à partir de critères qu'il aura lui-même déterminé, pour mettre en lumière l'avancée de l'atelier vers les objectifs.

- Conclure les ateliers coopératifs en expliquant les valeurs-ajoutées obtenues de façon collective pour impliquer les participants et les engager dans la poursuite des actions.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

NEANT

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Composante 1 : concevoir des ateliers coopératifs

Composante 2 : animer des ateliers coopératifs

Durée de validité des composantes acquises :

Permanent

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Permanent

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétence

[Plus d'informations](#)

Statistiques

Depuis 2013 nombre de participants formés

2013 : 16

2014 : 37

2015 : 68

2016 : 94

TOTAL = 215

2017 : 20 (au 26 janvier 2017)

TOTAL = 235

Autres sources d'information

<http://www.aveapartners.com>